

Manifeste contre la guerre

La guerre est une horreur. La guerre est un monstre qui bafoue tous les droits humains acquis de haute lutte. La guerre est le point le plus bas de l'existence. Elle laisse derrière elle, là où régnait autrefois la civilisation, des terres noircies et polluées. La guerre montre l'échec de la cohabitation, l'échec des systèmes politiques. La guerre est la suppression du droit civil. La guerre est inhumaine et tout le monde le sait. Mais les échos de la soif de destruction militaire menacent sans cesse chaque société, chaque individu. Comment est-il possible qu'au XXI^e siècle, des États souverains de droit, ayant accepté la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, permettent que les droits de l'homme ne soient plus défendus ?

Principes juridiques

Les développements culturels européens ne peuvent être dissociés du principe d'égalité devant la loi, tel qu'il a été consacré à Paris dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Le droit s'est formé dans la liquidation des différences de pouvoir. En fait, les œuvres d'art, les bâtiments, les morceaux de musique, les maisons, les rues, les places et les parcs sont les témoignages visibles et tangibles de cette conscience culturelle européenne. Une conscience de soi qui s'est développée et qui grandit grâce à l'égalité devant la loi. Les principes juridiques sont le langage de la résistance.

Homère

Homère était le plus célèbre de tous les rappeurs, les poètes chantants du monde grec antique, qui, génération après génération, entre 800 et 600 avant J.-C., parcouraient la côte est de la Méditerranée en improvisant des chants. Dans cette transmission vivante, l'auditeur prenait part à des moments historiques et à des personnages légendaires et mythiques qui abordaient les questions existentielles, la tristesse, l'amour, la vengeance, la lutte et la nostalgie. Les deux longs poèmes héroïques qui nous sont parvenus, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, racontent un voyage. Le voyage d'*Achille* à Troie est marqué par la réflexion sur la colère, la rancœur et la vengeance, la lutte et la mort. Le voyage d'*Ulysse* est un retour après la guerre de Troie, vers sa terre natale, l'île d'Ithaque, où sa maison devient le centre de l'hospitalité et de l'amitié.

Homère nous a appris, à travers ces longs poèmes, que la différence entre la barbarie et la civilisation réside dans l'hospitalité (*Xenia*), qui permet de nouer des amitiés. Le système juridique instauré en Europe serait inconcevable sans la table méditerranéenne, où l'on invite son prochain à boire et à manger.

Lois/Nomoi

Depuis l'époque de l'*Akademeia* athénienne, fondée par le philosophe *Platon* (vers 428-348 av. J.-C.) en 387 av. J.-C., la vie culturelle était caractérisée par la transmission des traditions helléniques orales, telles que les chants, les mythes et les poèmes, vers un langage écrit, réflexif et contemplatif. L'Académie athénienne fit de la langue le matériau de la philosophie. La distinction entre vérité et mensonge, entre justice et injustice, se trouvait dans le dialogue écrit, à travers l'argumentation et le raisonnement.

Platon a commencé ses *Dialogues* après le suicide de *Socrate* en 399 av. J.-C., en réaction à la décision du conseil municipal d'Athènes qui l'avait condamné à mort. *Platon* n'a rien pu faire pendant 15 ans, mais cela lui a également inspiré les Lois. *Nomoi* est un projet de texte pour une colonie imaginaire (*Magnesia*) où la justice sera le pouvoir suprême et où le gouvernement tyrannique n'aura plus aucune chance, où les gens se parlent et se consultent. C'est le dernier et le plus long dialogue écrit par *Platon*. La justice est le produit du dialogue.

Magna Carta

Les guerres anglo-françaises ont nécessité une coopération entre le roi et les propriétaires terriens, qui mobilisaient les troupes et finançaient la lutte. Un conseil de 25 propriétaires fonciers a été formé, qui a rédigé un accord liant le pouvoir du roi à la loi. La *Magna Carta* du 12 octobre 1216 contenait 63 règles de droit. L'une d'elles, appelée *Habeas Corpus*, stipulait que nul ne pouvait être emprisonné sans mandat judiciaire. Le recours au juge en cas de conflit avec le pouvoir est un principe juridique qui est depuis lors ancré dans le système juridique européen.

Sur le droit de la guerre et de la paix/De iure belli ac pacis

Hugo Grotius (1583-1645) a apporté une solution sémantique au dilemme politique de la domination par la force. Dans son ouvrage « *De iure belli ac pacis* » publié en 1625, il affirmait que la guerre en mer, l'annexion de territoires d'outre-mer et la domination des « peuples étrangers » étaient un droit de l'homme de bonne volonté. Au XVIII^e siècle, la foi chrétienne représentait la bonté de Dieu sur terre, et la domination était donc une diffusion de cette bonté. Son écrit devint le fil conducteur des compagnies commerciales d'outre-mer, qui devaient gouverner avec une violence « légitime ». La « charte coloniale » fut promulguée par les États généraux des Provinces-Unies.

Les compagnies commerciales ont obtenu la liberté de gouverner les territoires d'outre-mer conquis sur la base de règlements locaux imposés. Ce sont elles qui ont établi les lois et les règlements dans les colonies, imposé des monopoles, mené des actions militaires et disposé de leurs propres tribunaux militaires. Le droit de faire la guerre était le droit du dominateur. La charte coloniale plaçait les colonies en dehors de l'ordre juridique de la République. Le droit de la guerre de Grotius a jeté les bases de la domination et de l'inégalité des pouvoirs entre les peuples.

Le 5 août 1667, l'*Édit perpétuel* fut adopté par les États de Hollande, stipulant que les plus hautes fonctions militaires n'étaient pas compatibles avec la charge de stathouder. Les auteurs de l'*Édit* étaient notamment les frères *De Witt*, qui plaidaient pour la limitation du pouvoir souverain du stathouder. Le 20 août 1672, ils furent tous deux assassinés, leurs corps lynchés et pendus à l'échafaud devant la porte de la prison de La Haye. *Baruch Spinoza* (1632-1677) écrivit ce soir-là sur un morceau de papier « *ultimo barbarorum* ».

Trias Politica

La *Trias Politica* de 1748 est un principe juridique formulé dans «*De l'esprit des lois*» de Charles de Montesquieu (1689-1755). À l'instar de Platon, Montesquieu souhaitait protéger la société contre la tyrannie des dirigeants autocratiques. La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire était nécessaire pour répartir le pouvoir. Tout comme Grotius, Montesquieu avait les yeux rivés sur les lointaines colonies où les compagnies commerciales coloniales établissaient avec un succès croissant des comptoirs commerciaux. Il rêvait d'un monde ouvert et vaste, composé de différentes cultures, langues et divinités, que la « rationalité naturelle » de l'homme conduirait à la prospérité. Son « *Trias Politica* » est devenu le modèle civil de répartition du pouvoir, qui a invalidé à la fois la moralité chrétienne exclusive de l'Église et l'inviolabilité mythique du roi.

La *Trias Politica* ne fut toutefois pas introduite dans les territoires colonisés. Deux systèmes continuaient d'être utilisés dans la pensée juridique européenne : un ordre juridique pour la société civile fondé sur le principe d'égalité et un ordre colonial armé pour dominer les autres. Deux systèmes qui, en principe, sont incompatibles : le modèle civilisateur de la justice et le modèle de domination par la force militaire.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

La *Déclaration des droits de l'homme* de 1789, proclamée lors de la *Révolution française*, est apparue à un moment où les citoyens comprenaient et exigeaient que leur voix soit entendue et leurs intérêts respectés. La révolte contre la violence de l'État s'accompagnait d'un nouveau principe juridique : l'*égalité devant la loi*. La recherche d'un équilibre des pouvoirs entre les États et les dirigeants était désormais revendiquée et formulée par le peuple. Avec la description des droits de l'homme, la volonté de se soumettre à un pouvoir supérieur et centralisé a disparu. Cette nouvelle pensée sociale révolutionnaire a ouvert les consciences à une modification des relations de classe dans une nouvelle société.

Quatre ans plus tard, le 21 janvier 1793, le roi *Louis XVI* fut condamné à la guillotine après avoir été jugé en trois votes par la *Convention nationale*, puis décapité. Marie-Antoinette fut également condamnée à la guillotine et décapitée le 16 octobre 1793. Ils étaient accusés d'avoir réprimé des émeutes, de conspiration contre la liberté publique et de collusion avec des puissances étrangères. Ils avaient trahi le peuple. Le pouvoir judiciaire passa du roi aux citoyens.

Le *Code Napoléon* de 1804 renforce ce droit civil français dans un code cohérent, qui définit l'égalité, les droits de propriété et la liberté contractuelle. Partout où Napoléon passe, les citoyens se voient dotés d'un *Code civil*.

Champs de bataille et millions de morts

Le XIX^e siècle fut marqué par de nombreuses guerres sanglantes sur le continent européen. Les guerres napoléoniennes de 1804-1815, qui firent entre 3,5 et 6,5 millions de victimes parmi les militaires et les civils ; la guerre du Caucase de 1816 à 1864, avec environ 100 000 victimes ; la guerre d'indépendance grecque de 1821 à 1829, avec environ 800 000 victimes ; la guerre franco-allemande de 1870-1871, avec entre 180 000 et 500 000 victimes, suivie d'une pandémie de variole qui a fait environ 500 000 victimes ; la guerre de Crimée de 1853-56, avec entre 500 000 et 750 000 victimes.

Les chefs d'État européens, en tant que commandants en chef de l'armée et en étroite collaboration avec leurs chefs militaires, ont été confrontés à une prise de conscience sociale lente mais croissante selon laquelle la violence militaire et la guerre n'étaient pas souhaitables dans une société civile. Cela à un moment où l'industrie militaire de guerre fournissait à des armées de plus en plus violentes et destructrices des fusils à répétition, de l'artillerie à longue portée, des explosifs puissants, des mitrailleuses, des moyens de transport mécanisés et des communications télégraphiques.

À propos du Contrat social et de la nouvelle pédagogie

La vision de l'homme était fortement remise en question par la violence de la guerre, qui poussait les hommes à s'entre-tuer massivement sur ordre. C'est *Jean-Jacques Rousseau* (1712-1778) qui a défini l'image de l'homme non pas de l'intérieur, mais de l'extérieur : l'homme était façonné par son environnement et il était donc nécessaire de libérer l'environnement dans lequel chaque individu grandissait de toute violence et oppression. Dans son *Contrat social* de 1762, il écrivait que les citoyens ont conclu entre eux un contrat social. Ce contrat est contraignant pour les devoirs et les libertés des individus.

Johan H. Pestalozzi (1746-1827) développa en Suisse un système scolaire basé sur cette nouvelle philosophie et sa pédagogie visait à soutenir le développement naturel des enfants. Ce nouveau concept d'éducation partait de la compréhension des facteurs qui perturbent le développement des enfants. La violence est le facteur le plus perturbateur et le plus inhibiteur du développement personnel. Il a appelé cela la pédagogie de la tête, du cœur et des mains. Selon lui, une relation harmonieuse entre l'homme et son environnement était essentielle au développement de l'individu et de la société. En 1798, il a fondé une école pour orphelins de guerre à Stans (Suisse). En 1805, il fonda une école populaire à Yverdon, près du lac Léman. Son objectif était d'offrir une éducation à chaque enfant.

Manifeste communiste

Karl Marx (1818-1883) et *Friedrich Engels* (1820-1895) ont publié leur manifeste à Londres, le 21 février 1848. Il appelait à l'activisme social contre la violence et l'oppression de l'État. Le manifeste comprend un programme politique visant à abolir les structures de pouvoir existantes du capitalisme, défini comme un modèle d'exploitation du travail, des travailleurs et des matières premières. Seule une révolution contre la classe possédante pourra libérer les travailleurs. La *conscience de classe* est le concept clé : les travailleurs se libèrent de leur position opprimée en développant, dans un esprit de solidarité, une conscience qui, par le biais du statut juridique de la classe ouvrière, lui confère une identité et un pouvoir. L'argument en faveur de la résistance était « *Vous n'avez rien à perdre que vos chaînes.* » Les conditions les plus nécessaires à l'égalité sont : l'unité du prolétariat, l'abolition de la propriété privée de la terre et du droit de succession, un système fiscal progressif, la nationalisation du crédit, des moyens de communication et des transports, le travail obligatoire pour tous, l'éducation universelle, l'abolition du travail des enfants. Le modèle le plus efficace de résistance à l'oppression est la grève.

Les conséquences du *Manifeste communiste* dans le domaine du droit constitutionnel et des principes juridiques ont été énormes : conscience de classe au lieu de soumission, solidarité au lieu de lutte, internationalisme au lieu de nationalisme, éducation au lieu de dogme, travailleurs au lieu de dirigeants, changement au lieu de conformisme, règles de droit au lieu de pouvoir.

Convention de Genève

Le 22 août 1864, signature de la *Convention de Genève*, qui obligeait les États à faciliter l'aide humanitaire aux soldats. Il s'agissait d'une initiative citoyenne d'*Henri Dunant* (1828-1910) qui, avec la création de la Croix-Rouge et l'initiative des *Conventions de Genève*, a instauré le *droit humanitaire de la guerre* : les infirmiers, les médecins, les ambulances et les hôpitaux travaillaient sous la protection du *principe de neutralité*.

Éducation populaire

Il est apparu clairement que la réforme de la société au niveau politique n'était pas possible sans une révision radicale des méthodes d'enseignement. Les initiatives de *Pestalozzi* dans le domaine de la pédagogie ont été développées. *Maria Montessori* (1870-1952), forte de sa formation de médecin, puis d'anthropologue, a développé un nouveau programme pédagogique axé sur les différentes phases du développement de l'enfant. Elle a ouvert sa première « *Casa di Bambini* » (pour les enfants de 3 à 6 ans) le 6 janvier 1907. *Francisco Ferrer* (1859-1909), contemporain de *Maria Montessori*, a fondé en Espagne en 1901 la première école laïque, l'« *Escuela Moderna* », pour garçons et filles dans des classes mixtes, où l'enseignement n'était plus dicté par la religion et l'Église, mais basé sur le libre développement de l'enfant, de tous les enfants. Il a fondé au total une cinquantaine d'écoles.

Francisco Ferrer fut condamné à mort en 1909 à Barcelone par un tribunal militaire sur la base de fausses accusations et fusillé le 13 octobre 1909. Il était accusé d'avoir incité à la révolte catalane contre le pouvoir clérical. L'Église a utilisé la force militaire pour faire taire une voix critique. Son exécution a provoqué de grandes manifestations dans toute l'Europe, avec des centaines de milliers de manifestants et des milliers d'arrestations.

Conférences pour la paix

L'initiative d'une *conférence de paix* est venue du *tsar Nicolas II* de Russie, afin de mettre fin aux crises économiques récurrentes qui provoquaient des guerres et ruinaient des pays. Les armées s'agrandissaient, les armes étaient produites en masse et la méfiance persistante entre les grandes puissances augmentait les risques d'une guerre industrielle destructrice. Le *tsar Nicolas II* avait reçu le livre « *L'avenir de la guerre* » du banquier *Ivan Bloch* (1836-1902), publié en 1898 à Paris, dans lequel Bloch mettait en garde contre un État militarisé funeste.

Mais le véritable pacifisme venait de la société, façonnée par le rejet social et sociétal d'un militarisme impitoyable. *Bertha von Suttner* (1843-1914), figure de proue du mouvement pacifiste en Europe, avait publié en 1889 à Dresde son appel pacifiste « *Die Waffen nieder* » (À bas les armes) et était une voix importante dans le mouvement pacifiste grandissant.

La première *Conférence internationale pour la paix*, qui s'est tenue à La Haye en 1899, a réuni 26 pays et 300 invités. Ci-dessous, *Bertha von Suttner* avec ses amies féministes et pacifistes *Anita Augspurg* (1857-1943), qui a collaboré en tant que juriste avec *Rosa Luxemburg* (1871-1919), et *Margarethe Selenka* (1860-1922), qui a mené des recherches anthropologiques sur l'évolution de l'homme. Elle était accompagnée de son ami *Ivan Bloch*. Dans son journal, elle écrivait que pour abolir la guerre, la violence et l'oppression, « *une nouvelle race humaine doit voir le jour* ».

La Convention de La Haye comprenait un traité pour le règlement pacifique des différends entre États. La déclaration interdisait l'utilisation de gaz toxiques et des balles Dum Dum anglaises. En 1907, la *Deuxième Conférence de La Haye sur la paix* a suivi, rendant obligatoire l'arbitrage des différends internationaux. En 1913, l'unique *Palais de la Paix* a ouvert ses portes à La Haye. C'est là que siégeait la *Cour de l'Arbitrage* pour les différends entre États. La politique européenne pouvait désormais mener une politique de paix

efficace. *Ferdinand Domela Nieuwenhuis* (1846-1919), anarchiste néerlandais le plus connu et farouche opposant à la guerre et au militarisme, s'écria de manière provocante : « *Le Palais de la Paix est ouvert, la guerre peut commencer !* »

Antimilitarisme

Rosa Luxemburg (1871-1919) et *Karl Liebknecht* (1871-1919) ont pris le *Manifeste communiste* de 1848 comme base pour un mouvement antimilitariste en Allemagne. Selon leur analyse, le capitalisme, et avec lui la société de classes hiérarchisée, repose sur le militarisme et une politique coloniale oppressive. L'abolition du capitalisme n'est pas possible sans l'abolition du militarisme, sans l'abolition de l'armement, sans l'abolition des colonies.

Ils partageaient leur antimilitarisme avec l'historien français de la *Révolution française*, *Jean Jaurès* (1859-1914), éminent défenseur de la *lutte des classes*. Lors de la 16e réunion du Bureau de l'*Internationale socialiste* à Bruxelles, le 29 juillet 1914, à laquelle assistaient également *Rosa Luxemburg* et le Néerlandais *Pieter Troelstra* (1860-1930), il appela à une *grève générale européenne* contre l'escalade militaire et la guerre. *Jean Jaurès* fut assassiné le 31 juillet 1914 sur la terrasse d'un café, rue Montmartre à Paris, par un jeune nationaliste. Trois jours plus tard, le 3 août, la Première Guerre mondiale éclatait.

La guerre a donné lieu à un flux constant de témoignages : soldats, infirmiers, civils, écrivains, poètes ont rendu compte dans des descriptions détaillées de la réalité de la guerre, de l'horreur et de la folie de la violence. Parmi les descriptions les plus connues, citons celles d'Henri Dunant, « *Un souvenir de Solferino* » (1862), Henri Barbusse (1873-1935), « *L'enfer* » (1908) et « *Le feu* » (1916), Karl Liebknecht, « *Militarismus und anti-Militarismus* » (1907), Rosa Luxemburg, « *Briefe aus dem Gefängnis* » (1916), Guillaume Apollinaire (1880-1918), « *Côte 146* » (1914). Il ne s'agissait pas des chroniques héroïques classiques rédigées par des stratèges et des chefs militaires, mais de descriptions directes de la réalité. Lors de la bataille de la Somme, qui dura quatre mois et demi, du 1er juillet au 18 novembre 1916, 1 million 70 000 soldats perdirent la vie. L'Angleterre perdit 420 000 soldats, la France 200 000 et l'Allemagne 450 000. La Première Guerre mondiale prit fin le 11 novembre 1918.

Les témoignages écrits, qu'il s'agisse de lettres, de poèmes, de récits, de rapports, de journaux intimes, de biographies ou de testaments, ont montré l'image sombre d'une profonde désillusion de l'homme. Ces citoyens écrivains sont arrivés à la conclusion que la seule option pour une vie en paix était de mettre fin à la guerre et à l'armement.

Rosa Luxemburg et *Karl Liebknecht* furent tous deux arrêtés à Berlin le 15 janvier 1919 pour leurs opinions révolutionnaires et antimilitaristes, qu'ils avaient exprimées au sein du *Parti social-démocrate* et, à partir de 1915, dans le groupe radical *Spartakusbund*. Leurs funérailles, le 25 janvier 1919, en présence de 38 autres compagnons tués, ont donné lieu à une procession massive à travers Berlin, décrite dans le journal de Käthe Kollwitz (1867-1945) : « Ils ont été enterrés dans une fosse commune (...) Une foule se presse autour de la tombe. »

L'Europe communiste et anarchiste poursuivit la lutte contre le militarisme de l'État, compte tenu de la répression violente contre la population, qui, consciente des injustices sociales, détestait de plus en plus la violence étatique.

Traité de paix de Versailles

Les conférences de paix de 1899 et 1907 avaient normalisé la concertation politique entre les États et rendu obligatoire l'arbitrage des différends internationaux. Le mouvement pacifiste s'était rallié à cette idée. Et pourtant, les États européens n'avaient pas évité la guerre.

Les pourparlers de paix après la Première Guerre mondiale, qui se sont déroulés du 18 janvier au 28 juin 1919 à Paris, ont donné aux dirigeants politiques de l'époque la mission explicite de traduire la pensée

pacifique d'avant-guerre en un document juridique international contraignant. Le président américain *Woodrow Wilson* (1856-1924) s'est rendu en personne à Paris pour sceller la paix avec la création de la *Société des Nations*, *League of Nations* ; une alliance qui réunissait tous les pays en une communauté de peuples protégés par la souveraineté et le droit à l'indépendance. Finie la domination coloniale, finie la puissance des intérêts nationaux unilatéraux, finie la nécessité de s'armer. Le *Pacte* (entré en vigueur le 10 janvier 1920) contenait, outre le *concept d'intégrité territoriale*, la *Constitution du système des mandats*. Les colonies, qui étaient sous domination étrangère, ont été préparées à leur indépendance par les vainqueurs de la guerre (les nations avancées). Le *Conseil de la Société des Nations* a déterminé le « *degré d'autorité, de contrôle ou d'administration* » nécessaire à ce processus juridique vers l'indépendance de tous ces peuples, qui étaient considérés comme n'étant pas encore prêts... L'ancienne conception européenne du pouvoir, fondée sur la domination et l'asservissement, constituait toujours la base de la pensée juridique internationale, et la légitimité de la violence restait donc une réalité pour les populations placées sous mandat.

Les États-Unis n'ont jamais adhéré à la *Société des Nations*. Le *Sénat* américain a rejeté le *Pacte*, rédigé par leur propre président *Woodrow Wilson*, le 16 septembre 1919. En raison de ce nationalisme américain manifeste, la guerre et l'armement sous le prétexte de la légitime défense ont pu se poursuivre.

Le mécontentement et la méfiance des populations arabes et africaines des nouveaux « territoires sous mandat », qui se sont vu imposer sans leur consentement de nouvelles frontières, des administrateurs désignés et une perspective inconnue pour leur propre avenir, étaient et sont toujours très grands et ont également été suivis avec indignation par les mouvements pacifistes en Europe.

L'entre-deux-guerres

La paix régnait en Europe entre 1919 et 1939. Les efforts visant à renforcer l'État de droit se sont poursuivis : 1921 *Conférence de Washington sur le désarmement naval* (limitation de la taille des flottes de guerre), 1923 *Traité de Lausanne* sur l'armée de l'air (droit de la guerre pour l'armée de l'air), 1925 *Protocole de Genève* sur les armes chimiques (interdiction des armes chimiques), 1929 *Convention de Genève* (règles relatives au traitement des soldats blessés et malades et à la protection des prisonniers de guerre).

Cela n'a toutefois pas empêché les États européens d'étendre simultanément leur puissance militaire afin de défendre leurs intérêts nationaux et leur hégémonie. La Première Guerre mondiale a été pour l'industrie de l'armement un test pour le développement de nouvelles armes : chars, bulldozers, obusiers, mitrailleuses, canons antichars, avions de chasse, explosifs et fission nucléaire.

Fission nucléaire

En Angleterre, *Ernest Rutherford* (1871-1937) travailla à l'université Victoria de Manchester, entre 1909 et 1917, sur la fission atomique. En 1917, il réussit à « diviser » l'atome. Ce fut le début de la physique nucléaire, à laquelle tous les physiciens nucléaires célèbres allaient se consacrer, jusqu'à la réalisation de la bombe atomique.

Traité de l'Atlantique Nord

La *Charte de l'Atlantique* du 14 août 1941, rédigée par le président américain *Franklin Roosevelt* (1882-1945) et le Premier ministre britannique *Winston Churchill* (1874-1965), est le document juridique qui a défini le partage du pouvoir après la guerre et stipulé que les États-Unis et la Grande-Bretagne devaient jouer un rôle égal dans l'organisation internationale qui allait être créée à cette fin : les *Nations unies*. Treize réunions secrètes ont eu lieu entre *Roosevelt* et *Churchill* pour rédiger le texte de la *Charte*. La *Déclaration de la Charte de l'Atlantique* a été signée sur la base militaire américaine d'*Argentia*, à Terre-Neuve. La *Charte* stipulait notamment : pas d'expansion territoriale par les États-Unis et le Royaume-Uni, modifications territoriales en accord avec les populations concernées, le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes, la réduction des barrières commerciales, la coopération économique mondiale et la promotion du bien-être social, l'engagement des pays participants à œuvrer pour un monde sans misère ni peur, l'engagement des pays participants à garantir la liberté des mers, le désarmement des agresseurs et le désarmement général après la guerre.

Le projet anglais de fission nucléaire a été transféré aux États-Unis par l'intermédiaire de *Niels Bohr* (1885-1962). En 1939, le *Manhattan Project* a été lancé sous la direction de l'armée américaine, avec *Robert Oppenheimer* (1904-1967) comme directeur scientifique. *La décision de réaliser la bombe atomique était prise. Le test réussi près de Los Alamos, pour l'explosion nucléaire de la bombe à plutonium, appelée « Trinity », eut lieu le 16 juin 1945.*

Ted Hall (1925-1999), le plus jeune scientifique de l'équipe du *Manhattan Project*, comprit que le pouvoir que cette arme destructrice donnerait aux États-Unis menacerait la paix mondiale. Le 20 octobre 1944, à l'âge de 19 ans, il devint espion pour les Russes et transmit avec succès les informations nécessaires à la fabrication d'une bombe atomique au plutonium.

Les Nations unies ; Déclaration universelle des droits de l'homme

La Seconde Guerre mondiale a modifié l'équilibre des pouvoirs entre les États en raison de changements dans les alliances. L'Europe était affaiblie sur les plans politique et économique. Les États-Unis ont fondé les *Nations unies* le 24 octobre 1945 à San Francisco (en remplacement de la *Société des Nations* de Genève), dont le traité fondateur a été signé par 51 États. Le *Conseil de sécurité Security Council* a été créé le 17 janvier 1946 à Londres, spécifiquement chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les membres permanents étaient : les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, la France et la Chine.

Plusieurs *traités de paix* ont été élaborés, dont le premier, le *Traité de Paris*, a été signé le 10 février 1947. Le 9 décembre 1948, la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* a été adoptée. Il s'agit d'un traité international dans lequel les États déclarent que le génocide est un crime. Ce traité a été le premier instrument juridique obligeant les États à poursuivre et à prévenir le génocide : elle a été adoptée à l'unanimité. Le 10 décembre 1948, les droits de l'homme issus de la *Révolution française* de 1789 ont enfin été déclarés droits universels et consacrés lors de la troisième Assemblée générale des Nations unies à Paris, au *Palais de Chaillot*. Une commission de 18 membres, présidée par *Eleonora Roosevelt* (1884-1962), veuve du président *Roosevelt*, *avait travaillé pendant plus d'un an et demi à l'élaboration de ce texte. Le Palais de Chaillot* était un lieu symbolique, où *Adolf Hitler* s'était fait photographier, debout sur la terrasse, avec la *Tour Eiffel* en arrière-plan, lors de sa brève visite triomphale à Paris en 1940. La *Déclaration universelle des droits de l'homme* a été envoyée à l'ensemble des 51 États membres. Les principes juridiques fondamentaux étaient les suivants : *égalité, liberté individuelle et droit à la vie !*

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* a ensuite été divisée en deux pactes relatifs aux droits de l'homme : le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, tous deux adoptés le 16 décembre 1966.

Crimes de guerre

La Seconde Guerre mondiale, qui a duré six ans, de 1939 à 1945, a fait 55 millions de victimes dans le monde, dont la moitié étaient des civils. Les États-Unis ont lancé deux bombes atomiques sur Hiroshima, le 6 août 1945, et sur Nagasaki, le 9 août 1945. Le 8 août 1945, la Charte instituant le *Tribunal militaire international* était signée à Londres sous la direction du juge anglais *G. Lawrence* (1880-1971) afin de juger les suspects nazis, parmi lesquels des ministres et des chefs militaires. Les chefs d'accusation étaient les suivants : crime contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité (dans le contexte de la guerre). Le *Tribunal militaire* a tenu 12 sessions à Nuremberg du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946. Vingt-deux accusés ont été traduits en justice et douze ont été condamnés à mort par pendaison.

Le 3 mai 1946, le *Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient* s'est ouvert à Tokyo, sous la présidence de l'Australien *William Webb* (1887-1972). Le tribunal a rendu son verdict le 12 novembre 1948. Vingt-huit dirigeants de l'armée et du gouvernement ont été jugés, dont sept ont été condamnés à mort par pendaison. L'empereur japonais n'a pas été poursuivi.

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Fondée le 4 avril 1949, l'OTAN est basée sur le *Traité de l'Atlantique Nord* de 1941, signé à Washington par 12 États sous la direction du président américain *Dwight Eisenhower* (1890-1969). Il s'agissait d'un traité de défense collective des États capitalistes contre la Russie communiste, une rivalité idéologique appelée « guerre froide » en raison de l'absence de confrontation militaire directe. Les deux « blocs » disposaient en effet d'armes nucléaires. Le 14 mai 1955, le *Pacte de Varsovie* a été créé en tant que contrepoids à l'*Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*.

L'OTAN est une alliance militaire intergouvernementale. Son objectif est de garantir la liberté et la sécurité de ses États membres par des moyens politiques et militaires. L'organisation comprend deux divisions : une division civile et administrative (*Conseil de l'Atlantique Nord*, *Groupe de planification nucléaire*, *État-major international*) et une division militaire (*Comité militaire* pour la stratégie, *Command Operations*, *Command Transformations* pour la planification de la défense). Son siège était initialement à Londres, puis à Paris, mais avec le retrait de la France en 1966, il a été transféré à Bruxelles en 1967. Le *Supreme Headquarters*, le centre de commandement militaire, est situé depuis 1967 à Casteau, au nord de Mons, en Belgique. Élargissement de l'OTAN de 12 à 32 membres entre 1949 et 2004 : Allemagne de l'Ouest en 1955, pays d'Europe de l'Est en 1999, Pologne, Hongrie et États baltes en 2004.

Conseil de l'Europe

Le 5 mai 1949, à l'initiative de 10 pays européens, le *Conseil de l'Europe* a été créé à Londres. Il s'agit d'une organisation internationale pour la préservation de la paix et le respect des droits de l'homme en Europe. Son siège est à Strasbourg. La *Convention européenne* a été signée à Rome le 4 novembre 1950. Le traité consacre les droits de l'homme et les droits civils de tous les habitants des États signataires dans la *Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)*. La *Cour européenne des droits de l'homme* a été créée le 21 janvier 1959 à Strasbourg.

La *Convention européenne des droits de l'homme* contient un principe juridique important, l'article 3-8, qui consacre le *droit à la vie* et l'*intégrité physique et morale de la personne*. Le *droit à l'autodétermination* fait partie de ce droit fondamental. Dans le prolongement de ce principe, la *peine de mort* et la *torture* sont *interdites*. Le devoir de diligence des États y est également inscrit, ce qui signifie que les États doivent agir activement pour protéger ces droits. La *Cour européenne* veille au respect des droits de l'homme.

Principes juridiques

Les principaux principes juridiques qui lient l'État au droit et aux juges sont les suivants : *principe de légalité* (le gouvernement est lié par la loi), *sécurité juridique* (règles claires du gouvernement), principe d'égalité (tout le monde est égal devant la loi), *principe de diligence* (le gouvernement est diligent dans sa prise de décision), *principe de motivation* (les pouvoirs publics motivent leurs décisions), *principe de confiance* (les pouvoirs publics doivent avoir la confiance des citoyens), *fair play* (traitement équitable des citoyens par les pouvoirs publics), *principe de proportionnalité* (les conséquences des mesures prises par les pouvoirs publics ne peuvent pas peser de manière disproportionnée sur les citoyens), *accès à la justice* (les citoyens doivent avoir la possibilité de saisir la justice).

Manifeste Russell-Einstein

Le 9 juillet 1955, le *Manifeste Russell-Einstein* a été publié à Londres par un groupe de physiciens, mettant en garde contre un conflit armé entre le communisme et l'anticommunisme impliquant l'utilisation d'armes nucléaires. Il s'agit d'un appel pressant en faveur d'une résolution pacifique des conflits internationaux. Signé : *Max Born, Percy W. Bridgman, Albert Einstein, Leopold Infeld, Frédéric Joliot-Curie, Herman J. Muller, Linus Pauling, Cecil F. Powell, Joseph Rotblat, Bertrand Russell, Hideki Yukawa*.

« (...) nous exhortons les gouvernements du monde entier à prendre conscience et à reconnaître publiquement que leur objectif ne peut être atteint par une guerre mondiale, et nous les exhortons par conséquent à trouver des moyens pacifiques pour régler tous les différends qui les opposent. »

Robert Oppenheimer a refusé de signer.

État de droit contre militarisme

La « *guerre froide* » a pris fin avec l'effondrement de l'Union soviétique communiste sous *Mikhaïl Gorbatchev* (1931-2022) le 9 novembre 1989 et la chute du mur de Berlin. Tout devait être mis en œuvre pour créer un monde où les droits universels de l'homme seraient respectés, avec toutes les libertés fondamentales que cela implique. La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies a exprimé l'espoir que « la promotion du respect universel et de l'observance des droits de l'homme et des libertés fondamentales [...] libérerait l'humanité de la violence ».

La *Charte de l'Atlantique* de 1941, la création de l'OTAN en 1949 et le développement de la bombe atomique témoignent d'une vision du monde très différente, dans laquelle les droits de l'homme sont subordonnés à la sécurité de l'État et au maintien de l'équilibre des pouvoirs entre les États. L'alliance militaire des États repose sur la loyauté des forces armées, pour lesquelles la violence militaire est un moyen de dissuasion contre toute agression extérieure. La course aux armements qui en résulte est considérée comme nécessaire pour mener des guerres territoriales afin d'imposer un équilibre des forces entre les armées. La stratégie militaire de l'OTAN, par l'intermédiaire du Conseil composé de représentants des États membres, conduit à une décision politique d'utiliser la force militaire. Cela légitime le recours à la violence pour résoudre les conflits de pouvoir.

Le recours à la force militaire constitue inévitablement une grave violation des droits humains universels, qui doivent par définition être protégés par le pouvoir judiciaire (et NON par les forces armées de l'OTAN).

C'est ce que *Julian Assange* (1971), fondateur de Wikileaks, a dénoncé en 2006 en publiant la vidéo « Collateral Murder », qui accuse l'armée américaine de crimes de guerre. Assange a été poursuivi pendant 14 ans (2010-2024) sous l'accusation américaine d'espionnage, passible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité. Il a obtenu l'asile à l'ambassade d'Équateur de 2012 à 2019 et a été incarcéré dans la prison hautement sécurisée de Belmarsh de 2019 à 2024. C'est également ce qu'a dénoncé *Edward Snowden* (1983), employé de la CIA à la NSA, en publiant des informations sur le contrôle illégal exercé par le gouvernement sur la population civile. Snowden s'est enfui de Hong Kong vers la Russie le 23 juin 2013 et y réside depuis lors.

Chaque guerre prive les citoyens de leurs droits humains, un sacrifice qui leur est vendu comme le prix de la liberté. Les citoyens sont appelés à se battre et à mourir pour leur pays. Les citoyens financent l'armement et la guerre par le biais des impôts nationaux, au détriment du soutien nécessaire à la vie sociale, communautaire et culturelle. Tous les principes juridiques sont violés par l'usage de la violence. Toute guerre qui éclate est la violation ultime des droits de l'homme.

Le désarmement de l'État est nécessaire à l'application des principes juridiques, le désarmement de l'État est la condition préalable à l'épanouissement de l'État de droit.

Eindhoven, le 18 août 2025

Henk Visch/Irene Veenstra